

SEJOURS VACANCES ACTIFS OI JUILLET-AOUT 2026

CRITERES DE PRIORITE 2026

CAP-D'AGDE – SIX FOURES LES PLAGES

1 – AVOIR UN AN DE PRESENCE EN CDI DANS L'ENTREPRISE AU MOMENT DE L'INSCRIPTION.

2 – INSCRIPTIONS POUR LES ACTIFS CDI DU 2 FEVRIER AU 27 FEVRIER 2026.

3 – SI PLUSIEURS FAMILLES INSCRITES SUR LA MEME PERIODE : PRIORITE SERA DONNEE A LA FAMILLE QUI N'A ETE RETENUE L'ANNEE PRECEDENTE.

4 – EN CAS D'EGALITE ENTRE LES FAMILLES PRIORITAIRES : LE BRUT FISCAL (N-2) DIVISE PAR LE NOMBRE DE PART DETERMINERA LA FAMILLE RETENUE

7 – LES FAMILLES RETENUES RECEVRONT UNE REPONSE PAR MAIL DEBUT MARS 2026.

8 – LES SEJOURS SERONT LOUES **AU TARIF DE 275 € LA SEMAINE (SIX FOURES ET CAP D'AGDE)**

9 – NON CUMULABLE AVEC L'AIDE AUX VACANCES, LE VOYAGE EXCEPTIONNEL ou AVEC LE REMBOURSEMENT DE LA PARTICIPATION DU CSE SUR UNE LOCATION INDIVIDUELLE SUR 2026 ou sur un SEJOUR AVEC HOMAIR ETE 2026.

ARDECHE

- 23 EUROS LA NUIT POUR ACTIFS **ST MARTIN D'ARDECHE**.
Inscription début JANVIER 2026 pour tous : priorité au 1^{er} inscrit.

ETE : CUMULABLE AVEC L'AIDE AUX VACANCES OU CUMULABLE AVEC LE REMBOURSEMENT DE LA PARTICIPATION DU CSE SUR UNE LOCATION INDIVIDUELLE SUR 2026, VOYAGE EXCEPTIONNEL 2026, SEJOUR HOMAIR ETE 2026.